

Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 30 juin 2024

États de la situation financière (non audité)
(en milliers, sauf les montants par part)

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 (note 1)

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	72 688 \$	75 128 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	487	–
Dividendes à recevoir	331	226
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	328	–
Total de l'actif	73 834	75 354
Passif		
Passif courant		
Découvert bancaire	–	18
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	644	–
Montant à payer au rachat de parts	–	4
Autres charges à payer	–	1
Total du passif	644	23
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	73 190 \$	75 331 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	40 026 \$	43 254 \$
Catégorie privilégiée	21 177 \$	18 549 \$
Catégorie F	4 271 \$	4 087 \$
Catégorie Plus-F	7 716 \$	9 441 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	14,40 \$	13,27 \$
Catégorie privilégiée	21,31 \$	19,57 \$
Catégorie F	13,43 \$	12,36 \$
Catégorie Plus-F	15,82 \$	14,51 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
30 juin 2024	3 482	3 696
31 décembre 2023	2 652	2 852

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
30 juin 2024	–	3 696	–	–
31 décembre 2023	–	2 852	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 12 août 1998 (la date de création).

	Date de début des activités
Catégorie A	22 septembre 1998
Catégorie privilégiée	16 janvier 2012
Catégorie F	6 juillet 2020
Catégorie Plus-F	10 octobre 2013

États du résultat global (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	30 juin 2024	30 juin 2023
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	3 \$	3 \$
Revenu de dividendes	1 905	2 156
Profit (perte) sur dérivés	(3)	2
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	2 331	322
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(7)	(14)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	2 554	6 589
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	6 783	9 058
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	65	(4)
Revenu tiré du prêt de titres ±	11	44
	76	40
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	413	468
Frais d'administration fixes ±±±	32	36
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	—	—
Coûts de transaction ±±±±	13	7
Retenues d'impôt (note 7)	187	306
	645	817
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(105)	(118)
	540	699
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	6 319	8 399
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	3 489 \$	4 939 \$
Catégorie privilégiée	1 690 \$	1 862 \$
Catégorie F	352 \$	401 \$
Catégorie Plus-F	788 \$	1 197 \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	2 995	3 928
Catégorie privilégiée	976	970
Catégorie F	325	348
Catégorie Plus-F	568	855
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	1,16 \$	1,26 \$
Catégorie privilégiée	1,73 \$	1,92 \$
Catégorie F	1,08 \$	1,16 \$
Catégorie Plus-F	1,39 \$	1,40 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	30 juin 2024		30 juin 2023	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	15 \$	100,0	59 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	—	—	—	—
Retenues d'impôt	—	—	—	—
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(4)	(26,7)	(15)	(25,4)
Revenu tiré du prêt de titres	11 \$	73,3	44 \$	74,6

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie A	1,20 %
Catégorie privilégiée	0,75 %
Catégorie F	0,95 %
Catégorie Plus-F	0,60 %

±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie A	0,10 %
Catégorie privilégiée	0,05 %
Catégorie F	0,05 %
Catégorie Plus-F	0,05 %

±±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2024	2023
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	8	5
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	—	—
Payé à CIBC World Markets Corp.	—	—
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	—	—
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	—	—

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (*STM CIBC*) au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	4	15

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité) (en milliers)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie privilégiée		Parts de catégorie F		Parts de catégorie Plus-F	
	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	3 489 \$	4 939 \$	1 690 \$	1 862 \$	352 \$	401 \$	788 \$	1 197 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡								
Du revenu de placement net	(6)	(10)	—	—	—	—	—	—
	(6)	(10)	—	—	—	—	—	—
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	1 348	1 584	3 828	1 391	316	501	558	1 971
Montant reçu au réinvestissement des distributions	6	10	—	—	—	—	—	—
Montant payé au rachat de parts	(8 065)	(6 148)	(2 890)	(2 284)	(484)	(560)	(3 071)	(3 109)
	(6 711)	(4 554)	938	(893)	(168)	(59)	(2 513)	(1 138)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(3 228)	375	2 628	969	184	342	(1 725)	59
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	43 254	47 160	18 549	17 441	4 087	3 757	9 441	10 755
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	40 026 \$	47 535 \$	21 177 \$	18 410 \$	4 271 \$	4 099 \$	7 716 \$	10 814 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)								
Aux 30 juin 2024 et 2023								
Solde au début de la période	3 260	4 028	948	1 008	331	344	650	839
Parts rachetables émises	96	124	183	74	24	42	37	141
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	1	1	—	—	—	—	—	—
	3 357	4 153	1 131	1 082	355	386	687	980
Parts rachetables rachetées	(577)	(480)	(137)	(122)	(37)	(47)	(199)	(220)
Solde à la fin de la période	2 780	3 673	994	960	318	339	488	760

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2023, le Fonds disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2033 à 2043
6 107	—

Tableaux des flux de trésorerie (non audité)
(en milliers)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	30 juin 2024	30 juin 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	6 319 \$	8 399 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(65)	4
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(2 331)	(322)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(2 554)	(6 589)
Achat de placements	(14 800)	(11 769)
Produits de la vente de placements	22 441	16 931
Dividendes à recevoir	(105)	(13)
Autres montants à recevoir	—	1
Autres charges à payer et autres passifs	(1)	(1)
	8 904	6 641
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	6 050	5 388
Montant payé au rachat de parts	(14 514)	(11 954)
	(8 464)	(6 566)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	440	75
Perte (profit) de change sur la trésorerie	65	(4)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	(18)	10
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	487 \$	81 \$
Intérêts reçus	3 \$	3 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	1 613 \$	1 837 \$

Fonds indice boursier européen CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
ACTIONS INTERNATIONALES				
Autriche				
Erste Group Bank AG	1 654	71	107	
OMV AG	709	39	42	
Verbund AG	356	19	38	
Voestalpine AG	611	33	23	
		162	210	0,3 %
Belgique				
Ageas SA/NV	769	117	48	
Anheuser-Busch InBev SA/NV	4 363	380	346	
D'leteren Group	113	22	33	
Elia Group SA	155	25	20	
Groupe Bruxelles Lambert SA	424	48	41	
KBC Group NV	1 205	109	116	
Lotus Bakeries NV	2	21	28	
Sofina SA	82	31	25	
Syngco SA	357	47	44	
UCB SA	609	43	124	
Umicore SA	1 095	33	23	
Warehouses De Pauw SCA	873	40	32	
		916	880	1,2 %
Chili				
Antofagasta PLC	1 897	25	69	
		25	69	0,1 %
Danemark				
A.P. Moller - Maersk AS, catégorie A	16	36	37	
A.P. Moller - Maersk AS, catégorie B	21	47	50	
Carlsberg AS, série B	475	52	78	
Coloplast AS, catégorie B	607	32	100	
Danske Bank AS	3 321	113	135	
Demant AS	527	11	31	
DSV AS	846	46	178	
Genmab AS	317	63	109	
Novo Nordisk AS, catégorie B	15 887	327	3 110	
Novozymes AS, catégorie B	1 801	76	151	
Orsted AS	906	53	66	
Pandora AS	408	39	84	
Rockwool International AS, catégorie B	51	24	28	
Tryg AS	1 684	44	50	
Vestas Wind Systems AS	4 854	70	154	
		1 033	4 361	6,0 %
Finlande				
Elisa OYJ	685	19	43	
Fortum OYJ	2 157	61	43	
Kesko OYJ, série B	1 428	49	34	
Kone OYJ, catégorie B	1 635	48	111	
Metso Outotec OYJ	3 191	46	47	
Neste OYJ	2 035	32	50	
Nokia OYJ	25 651	448	134	
Nordea Bank ABP	15 277	233	249	
Orion OYJ, catégorie B	563	18	33	
Sampo OYJ	2 172	86	128	
Stora Enso OYJ, série R	2 800	42	52	
UPM-Kymmene OYJ	2 568	61	123	
Wartsila OYJ Abp	2 442	37	65	
		1 180	1 112	1,5 %
France				
Accor SA	910	62	51	
Aéroports de Paris	182	24	30	
Air Liquide SA	2 802	234	662	
Airbus SE	2 885	196	542	
Alstom SA	1 497	92	35	
Amundi SA	323	37	29	
Arkema	289	34	34	
AXA SA	8 819	324	395	
bioMérieux	217	23	28	
BNP Paribas SA	5 015	444	439	
Bolloré SE	3 430	23	28	
Bouygues SA	920	56	40	
Bureau Veritas SA	1 542	43	59	
Capgemini SE	748	91	203	
Carrefour SA	2 728	156	53	
Compagnie de Saint-Gobain SA	2 193	134	233	
Compagnie Générale des Établissements Michelin	3 268	84	173	
Covivio	265	31	17	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Crédit Agricole SA	5 139	111	96	
Danone	3 098	244	260	
Dassault Aviation SA	108	17	27	
Dassault Systèmes SE	3 215	43	165	
Edenred	1 201	34	70	
Eiffage SA	354	39	44	
Engie	8 786	319	172	
EssilorLuxottica SA	1 432	165	421	
Eurazeo SE	213	16	23	
Gecina SA	241	43	30	
Getlink SE	1 720	21	39	
Hermès International	153	84	483	
Ipsen SA	198	34	33	
Kering	359	90	179	
Klépierre SA	1 036	52	38	
La Française des Jeux SAEM	553	26	26	
Legrand SA	1 270	73	172	
L'Oréal SA	1 168	199	703	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	1 339	281	1 406	
Orange SA	8 956	289	123	
Pernod-Ricard SA	984	116	184	
Publicis Groupe	1 101	78	160	
Rémy Cointreau SA	128	15	15	
Renault SA	925	90	65	
Rexel SA	1 147	40	41	
Safran SA	1 659	132	478	
Sanofi SA	5 527	534	729	
Sartorius Stedim Biotech	145	20	33	
Schneider Electric SE	2 642	195	867	
SEB SA	120	21	17	
Société Générale SA	3 477	263	112	
Sodexo Alliance SA	426	39	52	
Teleperformance	291	56	42	
Thales SA	456	37	100	
TotalEnergies SE	10 443	696	957	
Unibail-Rodamco-Westfield	569	141	61	
Veolia Environnement SA	3 315	131	136	
Vinci SA	2 433	183	351	
Vivendi SE	3 501	156	50	
		7 211	12 011	16,4 %
Allemagne				
Adidas AG	780	96	255	
Allianz SE, actions nominatives	1 926	442	732	
BASF SE	4 293	335	284	
Bayer AG, actions nominatives	4 727	517	182	
Bayerische Motoren Werke (BMW) AG	1 534	129	198	
Bayerische Motoren Werke (BMW) AG, actions privilégiées	303	22	37	
Bechtle AG	430	41	28	
Beiersdorf AG	485	42	97	
Brenntag SE	639	34	59	
Carl Zeiss Meditec AG	194	25	19	
Commerzbank AG	5 073	140	105	
Continental AG	529	89	41	
Covestro AG	910	92	73	
CTS Eventim AG & Co. KGaA	303	36	34	
Daimler Truck Holding AG	2 573	105	140	
Delivery Hero SE	918	75	30	
Deutsche Bank AG, actions nominatives	9 322	417	204	
Deutsche Boerse AG	915	111	256	
Deutsche Lufthansa AG, actions nominatives	3 136	54	26	
Deutsche Post AG, actions nominatives	4 768	163	265	
Deutsche Telekom AG, actions nominatives	16 041	416	552	
Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG	548	68	56	
E.ON SE	10 798	352	194	
Evonik Industries AG	1 225	52	34	
Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA	988	75	52	
Fresenius SE & Co. KGaA	2 033	115	83	
GEA Group AG	788	33	45	
Hannover Rueckversicherungs SE	290	25	100	
HeidelbergCement AG	663	62	94	
Henkel AG & Co. KGaA	501	37	54	
Henkel AG & Co. KGaA, actions privilégiées	815	65	99	
Infineon Technologies AG	6 282	93	315	
Knorr-Bremse AG	349	54	36	
LEG Immobilien SE	357	60	40	
Mercedes-Benz Group AG	3 896	332	369	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds indice boursier européen CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Merck KGaA	622	49	141	
MTU Aero Engines Holding AG	260	60	91	
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG, actions nominatives	662	156	453	
Nemetschek SE	278	30	37	
Porsche AG, actions privilégiées	737	76	45	
Puma SE	554	43	35	
Rational AG	27	31	31	
Rheinmetall AG	210	54	146	
RWE AG	3 042	193	143	
SAP SE	5 071	459	1 393	
Sartorius AG	127	24	41	
Scout24 SE	361	37	38	
Siemens AG, actions nominatives	3 690	498	940	
Siemens Energy AG	2 911	101	104	
Siemens Healthineers AG	1 357	76	107	
Symrise AG	639	49	107	
Talanx AG	333	25	36	
Volkswagen AG	155	39	25	
Volkswagen AG, actions privilégiées	992	176	153	
Vonovia SE	3 528	179	137	
Zalando SE	1 176	100	38	
		7 259	9 429	12,9 %
Irlande				
AIB Group PLC	8 266	43	60	
Bank of Ireland Group PLC	5 083	56	73	
DCC PLC	476	57	45	
Experian PLC	4 419	66	281	
Flutter Entertainments PLC	861	225	214	
Kerry Group PLC, catégorie A	760	53	84	
Kingspan Group PLC	749	44	87	
Smurfit Kappa Group PLC	1 253	68	77	
		612	921	1,3 %
Italie				
Amplifon SPA	655	34	32	
Assicurazioni Generali SPA	4 875	152	166	
Banco BPM SPA	6 254	48	55	
Davide Campari-Milano NV	3 132	33	41	
DiaSorin	117	34	16	
Enel SPA	39 497	308	375	
Eni SPA	10 555	279	222	
Ferrari NV	607	55	339	
FincoBank Banca Finco SPA	2 938	41	60	
Infrastrutture Wireless Italiane SPA	1 757	26	25	
Intesa Sanpaolo SPA	71 029	295	361	
Leonardo-Finmeccanica SPA	1 948	40	62	
Mediobanca SPA	2 595	37	52	
Moncler SPA	1 067	66	89	
Nexi SPA	3 107	62	26	
Poste Italiane SPA	2 326	23	40	
Prysmian SPA	1 264	35	107	
Recordati Industria Chimica e Farmaceutica SPA	504	27	36	
Snam SPA	9 701	56	59	
Telecom Italia SPA	55 691	106	18	
Terna - Rete Elettrica Nazionale SPA	6 769	33	71	
UniCredit SPA	7 412	347	375	
		2 137	2 627	3,6 %
Jordanie				
Hikma Pharmaceuticals PLC	868	38	28	
		38	28	0,0 %
Luxembourg				
ArcelorMittal SA	2 462	183	77	
Eurofins Scientific SE	650	42	44	
Tenaris SA	2 272	35	48	
		260	169	0,2 %
Pays-Bas				
ABN AMRO Bank NV	2 291	68	52	
Adyen NV	105	158	171	
Aegon Ltd.	6 985	113	59	
AerCap Holdings NV	994	77	127	
Akzo Nobel NV	821	63	68	
argenx SE	285	99	169	
ASM International NV	226	79	236	
ASML Holding NV	1 940	256	2 705	
ASR Nederland NV	763	45	50	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
BE Semiconductor Industries NV	371	58	85	
Euronext NV	413	52	52	
EXOR NV	482	26	69	
Heineken Holding NV	624	52	67	
Heineken NV	1 386	117	183	
IMCD Group NV	275	78	52	
ING Groep NV	15 985	365	376	
JDE Peet's NV	513	24	14	
Koninklijke Ahold Delhaize NV	4 581	88	184	
Koninklijke DSM NV	1 034	70	152	
Koninklijke KPN NV	19 169	139	101	
Koninklijke Philips NV	3 863	144	133	
NN Group NV	1 303	55	83	
OCI NV	508	23	17	
Prosus NV	6 885	323	335	
QIAGEN NV	1 064	29	60	
Randstad NV	522	26	32	
Stellantis NV	10 656	209	288	
Universal Music Group NV	3 943	144	161	
Wolters Kluwer NV	1 196	49	270	
		3 029	6 351	8,7 %
Norvège				
Aker BP ASA	1 519	65	53	
DNB Bank ASA	4 121	64	111	
Equinor ASA	4 329	117	170	
Gjensidige Forsikring ASA	1 052	17	26	
Kongsberg Gruppen ASA	423	19	47	
Mowi ASA	2 237	47	51	
Norsk Hydro ASA	6 375	59	54	
Orkla ASA	3 369	38	37	
Salmar ASA	336	30	24	
Telenor ASA	3 026	55	47	
Yara International ASA	796	37	32	
		548	652	0,9 %
Pologne				
InPost SA	971	24	23	
		24	23	0,0 %
Portugal				
Energias de Portugal SA	15 096	79	77	
Galp Energia SGPS SA, catégorie B	2 236	37	65	
Jeronimo Martins SGPS SA	1 363	30	36	
		146	178	0,2 %
Espagne				
Acciona SA	130	32	21	
ACS Actividades de Construcción y Servicios SA	1 016	40	60	
Aena SME SA	361	56	100	
Amadeus IT Group SA	2 167	100	197	
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	28 350	351	389	
Banco de Sabadell SA	26 419	76	70	
Banco Santander SA	77 844	678	496	
CaixaBank SA	18 044	93	131	
Cellnex Telecom SA	2 401	144	107	
EDP Renovaveis SA	1 606	45	31	
Endesa SA	1 528	40	39	
Ferrovial SE	2 495	47	133	
Grifols SA	1 559	36	18	
Iberdrola SA	28 074	260	498	
Industria de Diseño Textil SA	5 248	122	356	
Red Electrica Corp. SA	1 952	38	47	
Repsol SA	5 839	124	127	
Telefónica SA	22 341	371	129	
		2 653	2 949	4,0 %
Suède				
AB Sagax	1 064	50	37	
Alfa Laval AB	1 392	24	83	
Assa Abloy AB, catégorie B	4 819	64	187	
Atlas Copco AB, catégorie A	12 915	76	332	
Atlas Copco AB, catégorie B	7 507	37	166	
Beijer Ref AB	2 016	40	43	
Boliden AB	1 316	24	58	
Epiroc Aktiebolag, catégorie A	3 169	71	87	
Epiroc Aktiebolag, catégorie B	1 878	40	47	
EQT AB	1 796	46	72	
Essity AB, catégorie B	2 930	107	102	
Evolution AB	882	82	126	
Fastighets AB Balder, catégorie B	3 430	36	32	
Getinge AB, série B	1 198	64	28	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds indice boursier européen CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
H & M Hennes & Mauritz AB, catégorie B	2 789	78	60	
Hexagon AB, catégorie B	9 987	54	155	
Holmen AB, catégorie B	401	26	22	
Husqvarna AB, catégorie B	1 684	18	18	
Industrivarden AB, série A	613	25	29	
Industrivarden AB, série C	769	17	35	
Indutrade AB	1 314	37	46	
Investment AB Latour	779	19	29	
Investor AB, catégorie B	8 324	74	312	
L E Lundbergforetagen AB, série B	400	16	27	
Lifco AB, catégorie B	1 121	39	42	
NIBE Industrier AB, catégorie B	7 292	60	42	
Saab AB, catégorie B	1 544	29	51	
Sandvik AB	5 127	85	141	
Securitas AB, série B	2 365	31	32	
Skandinaviska Enskilda Banken, série A	7 630	103	154	
Skanska AB, série B	1 636	31	40	
SKF AB, série B	1 640	30	45	
Svenska Cellulosa AB, série B	2 914	50	59	
Svenska Handelsbanken AB, catégorie A	7 016	85	92	
Swedbank AB, série A	4 082	97	115	
Swedish Orphan Biovitrum AB	938	25	34	
Tele2 AB, catégorie B	2 798	41	39	
Telefonaktiebolaget LM Ericsson, série B	14 079	209	120	
Telia Co. AB	11 344	85	42	
Trelleborg AB, série B	1 045	55	56	
Volvo AB, série A	964	32	34	
Volvo AB, série B	7 714	132	271	
Volvo Car AB, catégorie B	3 325	35	14	
		2 379	3 556	4,9 %

Suisse

ABB Ltd., actions nominatives	7 768	204	589
Adecco SA, actions nominatives	770	61	35
Alcon Inc.	2 404	183	292
Bachem Holding AG	163	29	20
Baloise Holding AG, actions nominatives	221	29	53
Banque Cantonale Vaudoise	159	20	23
Barry Callebaut AG	18	28	40
BKW SA	111	19	24
Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli AG	1	5	16
Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli AG, actions nominatives	1	24	158
Clariant AG, actions nominatives	1 038	35	22
Coca-Cola HBC AG	1 059	32	49
Compagnie Financière Richemont SA, actions nominatives	2 610	205	558
Dufry AG, actions nominatives	505	31	27
Ems-Chemie Holding AG, actions nominatives	34	13	38
Geberit AG, actions nominatives	162	43	131
Givaudan SA, actions nominatives	45	65	292
Glencore PLC	50 362	253	392
Helvetia Holding AG	179	34	33
Holcim Ltd.	2 508	189	303
Julius Baer Group Ltd.	994	49	76
Kuehne + Nagel International AG, actions nominatives	235	29	93
Logitech International SA, actions nominatives	792	64	104
Lonza Group AG, actions nominatives	359	74	267
Nestlé SA, actions nominatives	12 967	865	1 811
Novartis AG, actions nominatives	9 572	764	1 394
Partners Group Holding AG	110	73	193
Roche Holding AG Genussscheine	3 411	835	1 293
Roche Holding AG-BR	155	65	65
Sandoz Group AG	1 970	71	98
Schindler Holding AG	196	20	67
Schindler Holding AG, actions nominatives	113	16	39
SGS SA, actions nominatives	722	52	88
SIG Group AG	1 472	45	37
Sika AG, actions nominatives	741	69	289
Sonova Holding AG, actions nominatives	244	31	103
STMicroelectronics NV	3 287	92	176
Straumann Holding AG	537	43	91
Swatch Group AG (The)	152	49	43
Swatch Group AG (The), actions nominatives	295	20	17

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Swiss Life Holding AG, actions nominatives	142	42	143	
Swiss Prime Site AG, actions nominatives	370	36	48	
Swiss Re AG	1 465	116	248	
Swisscom AG	125	62	96	
Temenos AG	334	65	32	
UBS Group AG, actions nominatives	15 972	356	642	
VAT Group AG	130	80	100	
Zurich Insurance Group AG	710	235	517	
		5 820	11 265	15,4 %

Royaume-Uni

3i Group PLC	4 682	63	247
Admiral Group PLC	1 252	35	57
Anglo American PLC	6 111	226	264
Ashtead Group PLC	2 104	47	192
Associated British Foods PLC	1 641	48	70
AstraZeneca PLC	7 528	636	1 603
Auto Trader Group PLC	4 365	34	60
Aviva PLC	13 172	199	109
BAE Systems PLC	14 587	136	332
Barclays PLC	72 863	399	263
Barratt Developments PLC	4 687	52	38
Berkeley Group Holdings PLC (The)	511	31	40
BP PLC	82 308	806	678
British American Tobacco PLC	9 678	525	407
BT Group PLC	31 117	222	76
Bunzl PLC	1 626	33	85
Burberry Group PLC	1 725	26	26
Centrica PLC	25 952	52	61
Coca-Cola Europacific Partners PLC	994	52	99
Compass Group PLC	8 221	126	306
Croda International PLC	638	34	44
Diageo PLC	10 750	286	462
Endeavour Mining PLC	972	36	28
Entain PLC	3 073	51	33
GSK PLC	20 128	729	530
Haleon PLC	33 261	175	185
Halma PLC	1 827	56	85
Hargreaves Lansdown PLC	1 872	35	37
HSBC Holdings PLC	92 109	1 257	1 088
Imperial Brands PLC	4 024	166	141
Informa PLC	6 610	89	98
InterContinental Hotels Group PLC	795	30	114
Intertek Group PLC	776	33	64
J Sainsbury PLC	7 975	53	35
JD Sports Fashion PLC	13 558	44	28
Kingfisher PLC	9 029	48	39
Land Securities Group PLC	3 404	70	36
Legal & General Group PLC	28 750	94	113
Lloyds Banking Group PLC	305 638	633	288
London Stock Exchange Group PLC	2 210	162	359
M&G PLC	10 824	40	38
Melrose Industries PLC	6 402	56	61
Mondi PLC	2 123	67	56
National Grid PLC	23 373	354	357
NatWest Group PLC	31 776	403	171
Next PLC	583	28	91
Pearson PLC	3 009	55	51
Persimmon PLC	1 537	40	36
Phoenix Group Holdings PLC	3 928	47	35
Prudential PLC	13 224	258	164
Reckitt Benckiser Group PLC	3 434	260	254
RELX PLC	9 068	195	568
Rentokil Initial PLC	12 134	86	96
Rio Tinto PLC	5 474	355	491
Rolls-Royce Holdings PLC	40 478	131	318
Sage Group PLC (The)	4 904	39	92
Schroders PLC	4 217	24	26
SEGRO PLC	6 087	62	94
Severn Trent PLC	1 295	41	53
Shell PLC	31 097	1 104	1 526
Smith & Nephew PLC	4 204	57	71
Smiths Group PLC	1 671	42	49
Spirax-Sarco Engineering PLC	355	51	52
SSE PLC	5 257	130	162
Standard Chartered PLC	10 895	241	135
Taylor Wimpey PLC	17 005	58	42
Tesco PLC	33 936	244	179
Unilever PLC	12 166	527	914

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
United Utilities Group PLC	3 281	49	56	
Vodafone Group PLC	110 696	610	134	
Whitbread PLC	897	37	46	
Wise PLC, catégorie A	2 958	29	35	
WPP PLC	5 168	94	65	
		13 643	15 338	20,9 %

Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)**Conventions de compensation (note 2d)**

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, le Fonds n'avait pas conclu de conventions selon lesquelles les instruments financiers pouvaient être compensés.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds indice boursier européen CIBC (le *Fonds*) cherche à procurer une croissance à long terme par la plus-value du capital. Le Fonds est géré de manière à dégager un rendement similaire à celui de l'indice MSCI Europe, qui est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, visant à mesurer le rendement boursier des marchés développés de 16 pays d'Europe.

Stratégies de placement : Le Fonds emploie des stratégies de gestion passive de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques similaires à celles de l'indice MSCI Europe, ce qui lui permet de dégager un rendement qui suit de près celui de cet indice en dollars canadiens.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions internationales	
Autriche	0,3
Belgique	1,2
Chili	0,1
Danemark	5,0
Finlande	1,6
France	17,5

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
États-Unis				
iShares Europe ETF	7 456	559	559	
		559	559	0,8 %
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		49 634	72 688	99,3 %
TOTAL DES ACTIONS		49 634	72 688	99,3 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen		(37)		
TOTAL DES PLACEMENTS		49 597	72 688	99,3 %
Autres actifs, moins les passifs			502	0,7 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			73 190	100,0 %

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, le Fonds ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Au 31 décembre 2023 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Allemagne	12,7
Irlande	1,6
Italie	3,4
Luxembourg	0,3
Pays-Bas	7,7
Norvège	1,0
Portugal	0,3
Espagne	4,1
Suède	4,8
Suisse	15,9
Royaume-Uni	20,5
États-Unis	1,6
Placements à court terme	0,1
Autres actifs, moins les passifs	0,3
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	30 juin 2024	31 décembre 2023
A	—	0,1
Total	—	0,1

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 30 juin 2024

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
EUR	36 508	49,9
GBP	16 382	22,4
CHF	10 758	14,7
DKK	4 379	6,0
SEK	3 575	4,9
USD	803	1,1
NOK	663	0,9

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2023

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
EUR	37 725	50,1
GBP	16 635	22,1
CHF	11 335	15,0
DKK	3 780	5,0
SEK	3 629	4,8
USD	1 428	1,9
NOK	767	1,0

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	731	753

Risque de taux d'intérêt

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Fonds n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice MSCI Europe	757	772

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 30 juin 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Actions	813	71 723	152	72 688
Total des actifs financiers	813	71 723	152	72 688
(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques				
(ii) Autres données observables importantes				
(iii) Données non observables importantes				

Au 31 décembre 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	—	100	—	100
Actions	1 594	73 293	141	75 028
Total des actifs financiers	1 594	73 393	141	75 128
(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques				
(ii) Autres données observables importantes				
(iii) Données non observables importantes				

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Juste valeur des actifs transférés du niveau 1 au niveau 2 au cours de la période (en milliers de dollars)	145	—

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le tableau qui suit présente un rapprochement de toutes les variations des actifs et des passifs financiers de niveau 3 du début à la fin de la période :

Au 30 juin 2024

	Actifs financiers Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	–	141	141	–	141
Achats	–	–	–	–	–
Ventes	–	–	–	–	–
Transferts nets	–	–	–	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	–	–	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente	–	11	11	–	11
Solde à la fin de la période	–	152	152	–	152
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	–	11	11	–	11

Au 31 décembre 2023

	Actifs financiers Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	–	–	–	–	–
Achats	–	–	–	–	–
Ventes	–	–	–	–	–
Transferts nets	–	172	172	–	172
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	–	–	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente	–	(31)	(31)	–	(31)
Solde à la fin de la période	–	141	141	–	141
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	–	(31)	(31)	–	(31)

Le gestionnaire a recours à différentes techniques d'évaluation et hypothèses pour déterminer la juste valeur des titres classés au niveau 3. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, de modèles de flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui reposent sur l'utilisation de données observables, telles que les cours indicatifs des courtiers, les coefficients sectoriels et les taux d'actualisation. Des variations importantes de la juste valeur des instruments financiers détenus par le Fonds peuvent découler de changements dans les données utilisées.

Le Fonds n'est ni parrainé ou endossé par Morgan Stanley Capital International Inc. (MSCI), qui n'en fait pas non plus la promotion. MSCI n'assume aucune responsabilité à l'égard du Fonds ou de tout indice sur lequel le Fonds s'appuie. Le prospectus simplifié renferme une description plus détaillée de la relation limitée qu'entretient MSCI avec la Banque CIBC, Gestion d'actifs CIBC inc. et d'autres fonds connexes.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes des états financiers (non audité)

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des fonds et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Fonds mutuels CIBC et chacun des portefeuilles de la Famille de Portefeuilles CIBC (individuellement un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds commun de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Placements CIBC inc. est le placeur principal des Fonds, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) est le gestionnaire (le *gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (le *fiduciaire*) des Fonds.

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. À l'avenir, l'offre de toute catégorie ou série de parts d'un Fonds pourrait prendre fin ou des catégories ou séries de parts supplémentaires pourraient être offertes. Le tableau qui suit présente les catégories ou les séries de parts offertes par chaque Fonds, à la date des présents états financiers :

Fonds	Catégorie A	Catégories T4 et FT4	Catégories T6 et FT6	Catégories T8 et FT8	Catégorie privilégiée	Catégorie F	Catégorie Plus-F	Catégorie O
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	✓				✓	✓	✓	
Fonds marché monétaire CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds de revenu à court terme CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds canadien d'obligations CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds à revenu mensuel CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'obligations mondiales CIBC	✓					✓		✓
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC	✓					✓		✓
Fonds équilibré CIBC	✓					✓		
Fonds de revenu de dividendes CIBC	✓					✓		✓
Fonds de croissance de dividendes CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions canadiennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC	✓					✓		
Fonds d'actions américaines CIBC	✓					✓		✓
Fonds petites sociétés américaines CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions mondiales CIBC	✓					✓		
Fonds d'actions internationales CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions européennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds de marchés émergents CIBC	✓					✓		✓
Fonds Asie-Pacifique CIBC	✓					✓		✓
Fonds petites sociétés internationales CIBC	✓					✓		
Fonds sociétés financières CIBC	✓					✓		
Fonds ressources canadiennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds énergie CIBC	✓					✓		✓
Fonds immobilier canadien CIBC	✓					✓		✓
Fonds métaux précieux CIBC	✓					✓		✓
Fonds mondial de technologie CIBC	✓					✓		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice obligataire canadien CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice obligataire mondial CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indiciel équilibré CIBC	✓				✓	✓	✓	
Fonds indice boursier canadien CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier américain élargi CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier américain CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier international CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier européen CIBC	✓				✓	✓	✓	
Fonds indiciel marchés émergents CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice Nasdaq CIBC	✓				✓	✓	✓	
Portefeuille revenu sous gestion CIBC	✓	✓	✓			✓		
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC	✓	✓	✓			✓		
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC	✓		✓	✓		✓		
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille croissance sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille croissance Plus sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC	✓	✓	✓			✓		
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		

Portefeuilles FNB	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie O
Portefeuille FNB prudent CIBC	✓	✓	✓
Portefeuille FNB équilibré CIBC	✓	✓	✓
Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC	✓	✓	✓

Solutions de placement Intelli	Série A	Série T5	Série F	Série FT5	Série S	Série ST5
Solution de revenu Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution de croissance Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Stratégies d'investissement durable	Série A	Série F	Série FNB	Série S	Série O
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Solution durable équilibrée prudente CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Solution durable équilibrée CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	✓	✓	✓	✓	✓

Les parts de série FNB sont offertes à la vente de façon continue par voie de prospectus sous forme de parts ordinaires (séries) et se négocient à la Cboe Canada Inc. (la *Cboe Canada*) en dollars canadiens. Le tableau qui suit présente le symbole boursier à la Cboe Canada pour chaque part de série FNB négociée à la Cboe Canada, à la date des présents états financiers :

Stratégies d'investissement durable	Symbole boursier à la Cboe Canada
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	CSCP
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	CSCE
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	CSGE
Solution durable équilibrée prudente CIBC	CSCB
Solution durable équilibrée CIBC	CSBA
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	CSBG

Chaque catégorie ou série de parts peut exiger des frais de gestion différents. Les charges d'exploitation peuvent être communes ou propres à une catégorie ou à une série. Les charges propres à une catégorie ou à une série sont réparties par catégorie ou par série. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie ou série de parts.

Les parts de catégorie A et de série A sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 500 \$. Les investisseurs pourraient avoir à payer des frais d'opération à court terme, le cas échéant.

Les parts des catégories T4, T6 et T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie A, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie F et de série F sont offertes, moyennant un placement minimum de 500 \$, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie F et de série F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers à l'égard des parts de catégorie F et de série F, ce qui permet de réduire les frais de gestion annuels imputés à l'égard de ces parts. Les parts des catégories FT4, FT6 et FT8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie F, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie privilégiée sont offertes aux investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 100 000 \$ pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC et le Fonds marché monétaire CIBC, de 100 000 \$ US pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, de 50 000 \$ pour le Fonds de revenu à court terme CIBC, le Fonds canadien d'obligations CIBC, le Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC, le Fonds indice obligataire canadien CIBC, le Fonds indice obligataire mondial CIBC, le Fonds indiciel équilibré CIBC, le Fonds indice boursier canadien CIBC, le Fonds indice boursier américain élargi CIBC, le Fonds indice boursier américain CIBC, le Fonds indice boursier international CIBC, le Fonds indice boursier européen CIBC, le Fonds indiciel marchés émergents CIBC, le Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC et le Fonds indice Nasdaq CIBC, et de 50 000 \$ US pour l'option d'achat en dollars américains du Fonds indice boursier américain élargi CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC. Les frais de gestion sont moins élevés pour les parts de catégorie privilégiée que pour les parts de catégorie A.

Les parts de catégorie Plus-F sont offertes, sous réserve de certaines exigences de placement minimum, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, les clients institutionnels et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre ces parts sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers pour cette catégorie, de sorte que les frais de gestion annuels imputés sont réduits. Le 6 juillet 2020, les parts de catégorie institutionnelle du Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC, du Fonds indice obligataire canadien CIBC, du Fonds indice obligataire mondial CIBC, du Fonds indiciel équilibré CIBC, du Fonds indice boursier canadien CIBC, du Fonds indice boursier américain élargi CIBC, du Fonds indice boursier américain CIBC, du Fonds indice boursier international CIBC, du Fonds indice boursier européen CIBC, du Fonds indiciel marchés émergents CIBC, du Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC ont été renommées parts de catégorie Plus-F.

Les parts de série FNB sont cotées à la Cboe Canada et offertes de façon continue. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des parts de série FNB à la Cboe Canada ou à une autre Bourse ou marché par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Les parts de catégorie O ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se servent des parts de catégorie O des Fonds pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés à un Fonds à l'égard des parts de catégorie O; plutôt, le gestionnaire facture des frais de gestion convenus directement aux porteurs de parts de catégorie O, ou selon leurs directives, ou encore aux courtiers et aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts de catégorie O.

Les parts de série S ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Les parts de série T5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série A, les parts de série FT5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série F et les parts de série ST5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série S, sauf que les parts de série T5, les parts de série FT5 et les parts de série ST5 peuvent nécessiter un placement minimum différent et que chacune des séries vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque série.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie ou série de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 30 juin 2024. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, sauf pour les Fonds, les catégories ou les séries créés au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'aux 30 juin 2024 et 2023.

Notes des états financiers (non audité)

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 12 août 2024.

2. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'IAS 34), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'IASB).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière (les IFRS). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la JVAERG) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la JVRN) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial ou municipal canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou à une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 30 juin 2024, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Fonds qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Fonds.
- vi) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

Notes des états financiers (non audité)

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC, qui sont en dollars américains), aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour les Fonds susmentionnés, qui sont en dollars américains), aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés attribuable aux contrats à terme standardisés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

k) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

l) Fonds à catégories ou à séries multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie ou série de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie ou à une série sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

m) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

n) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
AED	Dirham des Émirats arabes unis	KRW	Won sud-coréen
ARS	Peso argentin	MAD	Dirham marocain
AUD	Dollar australien	MXN	Peso mexicain
BRL	Real brésilien	MYR	Ringgit malais
CAD	Dollar canadien	NOK	Couronne norvégienne
CHF	Franc suisse	NZD	Dollar néo-zélandais
CLP	Peso chilien	PEN	Nouveau sol péruvien
CNY	Renminbi chinois	PHP	Peso philippin
COP	Peso colombien	PKR	Roupie pakistanaise
CZK	Couronne tchèque	PLN	Zloty polonais
DKK	Couronne danoise	QAR	Riyal qatarien
EGP	Livre égyptienne	RUB	Rouble russe
EUR	Euro	SAR	Riyal saoudien
GBP	Livre sterling	SEK	Couronne suédoise
HKD	Dollar de Hong Kong	SGD	Dollar de Singapour
HUF	Forint hongrois	THB	Baht thaïlandais
IDR	Rupiah indonésienne	TRY	Nouvelle livre turque
ILS	Shekel israélien	TWD	Dollar de Taïwan
INR	Roupie indienne	USD	Dollar américain
JOD	Dinar jordanien	ZAR	Rand sud-africain
JPY	Yen japonais		
<i>Autres abréviations</i>	<i>Description</i>		
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères		
OVC	Obligation à valeur conditionnelle		
ELN	Billet lié à des titres de participation		
FNB	Fonds négocié en Bourse		
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères		
CAÉ sans droit de vote	Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote		

o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie ou série, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Notes des états financiers (non audité)

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie ou série de parts du Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts de catégorie O et de série O, les frais de gestion sont négociés ou payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums, présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de renoncer aux frais de gestion. Les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par les Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire (les *frais d'administration fixes*). Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précis de la valeur liquidative des catégories ou séries de parts des Fonds, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés à chaque catégorie ou série de parts des Fonds sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Aucuns frais d'administration fixes ne sont exigibles à l'égard des parts de catégorie O et de série O. Les frais d'administration fixes payables par les Fonds pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents dont les Fonds détiennent des parts peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), à l'exception du Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, qui est une fiducie d'investissement à participation unitaire. La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC peuvent réaliser des profits et des pertes de change nets à la conversion en dollars canadiens, à des fins fiscales, du montant net de leurs gains en capital réalisés. Ces gains sont distribués aux investisseurs annuellement, à moins que ces Fonds choisissent de les conserver, ce qui ferait en sorte que l'impôt serait payable par les Fonds.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC, le Fonds marché monétaire CIBC, le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC et le Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, pour lesquels l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Fonds peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Fonds seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Fonds comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste Provision pour retenues d'impôt dans les états de la situation financière et au poste Retenues d'impôt dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. Depuis le 1^{er} juillet 2023, le gestionnaire paie tous les frais d'administration des Fonds en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Notes des états financiers (non audité)

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Courtier désigné et courtier

GACI a conclu une entente avec Marchés Mondiaux CIBC inc., un membre de son groupe, afin d'agir à titre de courtier désigné et courtier pour la distribution des parts de série FNB des Fonds, selon les conditions normales de concurrence en vigueur dans le secteur des fonds négociés en Bourse.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (le *dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie d'un Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (*STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes des Fonds et, en contrepartie, paie certaines charges d'exploitation, dont les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon, et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à STM CIBC. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Fonds.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.



Fonds mutuels CIBC
Famille de Portefeuilles CIBC

1 800 465-3863

www.cibc.com/fondsmutuels

info@gestiondactifscibc.com

Adresse de retour :

C. P. 4644, Station A

Toronto (Ontario)

M5W 5E4

Placements CIBC inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC et est le placeur principal des Fonds mutuels CIBC et de la Famille de Portefeuilles CIBC. La Famille de Portefeuilles CIBC est constituée de fonds communs de placement qui investissent principalement dans des Fonds mutuels CIBC. Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, communiquez avec Placements CIBC inc. en composant le 1 800 465-3863 ou parlez-en à votre conseiller.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC, utilisée sous licence.